

M. l'Orateur: Plait-il à la Chambre que le député soit autorisé à présenter ce bill?

Des voix: Expliquez-vous.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, ce bill autorisera la Commission de la représentation à modifier les règles de façon à permettre que les 21 circonscriptions qui figurent à l'annexe III de la loi électorale ne soient pas traitées comme les autres. Au lieu de l'écart de 25 p. 100 permis à l'heure actuelle quant à la population des circonscriptions, la Commission de la représentation pourrait tolérer un écart de 50 p. 100 de population dans les 21 grandes circonscriptions qui figurent à l'annexe III.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

Question n° 31—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Du 1^{er} avril 1970 au 31 mars 1971, à raison de quel montant a) les employés, b) le gouvernement ont-ils contribué au compte des prestations supplémentaires de retraite?

2. Du 1^{er} avril 1970 au 31 mars 1971, quel montant total débité au compte des prestations supplémentaires a-t-on versé sous forme de prestations supplémentaires et à combien de personnes a-t-on versé ces prestations à un moment ou l'autre durant cette période?

3. Quel était le solde créditeur du compte des prestations supplémentaires de retraite au 31 mars 1971?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Le tableau I du rapport sur la gestion de la loi sur les prestations de retraite supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, déposé au Parlement le 29 mars 1972, est présenté ci-dessous en réponse aux trois parties de la question:

Compte des prestations de retraite supplémentaires—1970-1971

Recettes	
Contributions—Membres des régimes*	\$12,842,714.17
Contribution égale—Gouvernement	12,329,433.25
—Autre	521,074.39
Intérêt	163,631.61
Total	\$25,856,853.42
Déboursés	
Rentes**	\$19,056,718.94
Retrait de contributions	189,706.77
Transfert net à d'autres fonds de pensions	23,788.49
Total	\$19,270,214.20
Excédent des recettes sur les déboursés (Solde au 31 mars 1971)***	\$ 6,586,639.22

*Les cotisants comprennent les membres du Parlement, de la Fonction publique, des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada.

**Environ 73,000 particuliers ont touché les rentes supplémentaires au cours de la période.

***Étant donné que 1970-1971 était la première année de fonctionnement du Compte, ce chiffre est le solde total au crédit le 31 mars 1971.

[M. Reid.]

LA CAISSE DE RETRAITE DU CN

Question n° 38—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme globale figurait dans les livres de caisse de retraite du Canadien National a) au 31 décembre 1969, b) au 31 décembre 1970, c) au 31 décembre 1971?

2. Quel taux d'intérêt les caisses ont-elles rapporté pendant a) 1969, b) 1970, c) 1971?

3. Quel taux d'intérêt a été porté au crédit de ces caisses pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1969, b) le 31 décembre 1970, c) le 31 décembre 1971?

4. Quelle somme tirée des cotisations des employés s'est ajoutée à ces caisses pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1969, b) le 31 décembre 1970, c) le 31 décembre 1971?

5. Quelle somme s'est ajoutée à ces caisses comme cotisation régulière du Canadien National pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1969, b) le 31 décembre 1970, c) le 31 décembre 1971?

6. Combien d'argent le Canadien National a-t-il ajouté à ces caisses par d'autres moyens pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1969, b) le 31 décembre 1970, c) le 31 décembre 1971?

7. Le Canadien National doit-il de l'argent aux caisses susmentionnées et, dans l'affirmative, combien d'argent doit-il et quelles mesures prend-il pour payer ces dettes?

8. Quelle est la somme totale qui a été payée en pensions à même les caisses susmentionnées pendant les années se terminant a) le 31 décembre 1969, b) le 31 décembre 1970, c) le 31 décembre 1971?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la direction des chemins de fer Nationaux du Canada:

1. Le montant total des investissements, du liquide et de l'actif disponibles, inscrits aux registres de la caisse de retraite était de: \$789,349,551 au 31 décembre 1969; \$818,203,051 au 31 décembre 1970; \$870,758,014 au 31 décembre 1971.

2. Pour calculer le rendement, nous avons employé la formule de Statistique Canada et les montants indiqués en réponse aux questions 1 et 3. Selon la formule en question, l'investissement se calcule de la façon suivante: Investissements d'ouverture etc., plus investissements de fermeture etc., moins gains. D'après ce calcul, le rendement était de 5.61% pour 1969; 3.05% pour 1970; 5.55% pour 1971.

3. Les investissements de la caisse de retraite ont donné des gains nets de: \$41,835,484 pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1969; \$23,984,003 pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1970; \$45,103,796 pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1971.

4. Les montants ajoutés à ces caisses sur les cotisations des employés étaient de:

	Cotisations des employés	Remboursements	Montants ajoutés
	\$	\$	\$
Année ayant pris fin le 31 décembre 1969	27,663,135	4,759,081	22,904,054
Année ayant pris fin le 31 décembre 1970	29,883,023	4,533,904	25,349,119
Année ayant pris fin le 31 décembre 1971	36,848,878	6,196,345	30,652,533

5. Le montant de la contribution des chemins de fer Nationaux du Canada à la caisse de retraite était de: \$31,297,991 pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1969; \$32,634,760 pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1970; \$39,494,641 pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1971.